

Réflexion sur le passage du Cns-Maïs/Bénin en Cre-Maïs

La validation de la feuille de route au cœur d'un atelier

Le passage du Centre national de spécialisation sur le maïs (Cns-Maïs) en Centre régional d'excellence (Cne) sur le maïs fait objet depuis mercredi dernier, d'un atelier de réflexion de trois jours à Lokossa ; atelier qui va conduire à la validation de la feuille de route et à une large adhésion et synergie d'actions pour réussir cette mission.

Blaise Ahouansè



Pour le maïs, le Bénin en passe d'abriter le Centre régional d'excellence

Les réflexions pour la réussite à court terme du passage du Centre national de spécialisation sur le maïs (Cns-Maïs) du Bénin en Centre régional d'excellence (Cne) se poursuivent. Des représentants de diverses structures impliquées sont en atelier à Lokossa depuis mercredi dernier. Occasion pour le Cns-Maïs d'avoir l'adhésion de toutes ses structures et leur contribution à la feuille de route proposée par le Cns-Maïs au Bénin pour réussir ce passage, à en croire le Dg/fondateur, Ce passage, précise le Vice-doyen de la Fsa/Uac

Guillaume Amadji, nécessite des réajustements qui font appel à des compétences certaines. Pour le Dg/Inrab, David Arodokoun, ce Cre à l'instar des huit autres de la sous-région «devra être un véritable centre régional de référence, qui jouit du standard de qualité des centres internationaux de recherche agricole». Pendant trois jours, les participants sont appelés à réfléchir sur les critères de cette évolution du Cns-Maïs, l'état des lieux du Centre, les gans et les leviers sur lesquels il faut appuyer pour remplir les critères, le cadre devant régir le Cns-Maïs,

etc. Ces critères d'évaluation des Centres nationaux de spécialisation sont ceux qui ont été discutés et validés lors d'un atelier régional en mai dernier à Lomé au Togo. Cette rencontre a également permis de disposer d'un projet de plan d'actions pour aller vers les Cre. Le présent atelier national servira enfin de cadre de restitution aux acteurs béninois de la recherche, à travers six communications suivies de débats.

Le passage des Cns vers des Cre entre dans le cadre du Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest (Ppaao). □

Séminaire national de formation syndicale sur les droits humains

Le Cofesyb/Uita œuvre pour le respect des droits des femmes travailleuses

Hier, jeudi, s'est ouvert au Centre d'éducation ouvrière de la Cgtb, un séminaire national de formation sur les droits humains. Organisé par le Comité des femmes des syndicats du Bénin affiliés à l'Uita (Cofesyb/Uita), ce séminaire vise à faire connaître aux femmes travailleuses leurs droits afin de les exercer.

Yao Hervé Kinabêwé

Malgré leur nombre de plus en plus croissant dans la main d'œuvre rémunérée, les femmes continuent de faire face

à des pressions et problèmes au travail. La persistance de ces problèmes qui sont relatifs aux conditions de travail pas toujours conformes aux normes internationales a, entre autre, pour cause la non maîtrise par les femmes de leurs droits. Pour donc combler cette lacune, le Comité des femmes des syndicats du Bénin affiliés à l'Uita (Cofesyb/Uita) organise avec le soutien de l'organisation internationale Uita, un séminaire national de formation sur le thème : «Les droits de la femme travailleuse au Bénin et les normes internationales du travail». A l'attention des militantes et militants des organisations syndicales du Bénin affiliés à l'Uita, ce séminaire de formation s'est

ouvert hier, jeudi 12 juin, au Centre d'éducation ouvrière de la Cgtb à Cotonou.

D'une durée de deux jours, le séminaire vise à renforcer les capacités des militantes et militants des organisations syndicales du Bénin affiliés à l'Uita en matière des droits humains. Il permettra, à en croire la Coordinatrice du projet femmes Uita au Bénin, Nouratou Gambia, aux participants de s'approprier les conventions de l'Organisation internationale du travail (Oit) relatives aux droits de la femme afin de pouvoir revendiquer leur mise en application pour l'amélioration des conditions de vie et de travail. Aussi, ce séminaire permettra-t-il aux participants de proposer des alternatives et pistes aux gouvernants pour que les droits des femmes travailleuses soient respectés et protégés.

Vu ces nobles objectifs qui cadrent parfaitement avec ceux du projet régional femme Uita, le Vice-coordonnateur du Comité national des syndicats du Bénin affiliés à l'Uita, Siméon Dossou, a, après avoir montré dans son discours d'ouverture l'intérêt de ce séminaire, appelé les participants à l'assiduité.

Le séminaire sera meublé par des communications et travaux en ateliers. □



Le présidium lors de la cérémonie d'ouverture du séminaire

Séminaire national sur l'infrastructure qualité (Iq) au Bénin

Renforcer la main d'œuvre en métrologie et management de la qualité

L'Abmcq organise depuis hier à Cotonou, un séminaire national sur l'infrastructure qualité (Iq) dans le but de mieux aguerir la ressource humaine en métrologie et management de la qualité au Bénin.

Blaise Ahouansè

Des acteurs impliqués dans la métrologie, le contrôle de la qualité, la promotion des investissements, la promotion des négociations commerciales avec l'étranger, le développement économique public au Bénin se retrouvent depuis ce jeudi 12 Juin 2014 à l'Infosec de Cotonou. Ils y sont conviés par l'Agence béninoise de métrologie et de contrôle de la qualité (Abmcq) à un séminaire national sur l'infrastructure qualité (Iq) destiné entre autres, à renforcer les capacités des ressources humaines intervenant dans les domaines de la métrologie et du management de la qualité au Bénin.

Ainsi, deux jours durant, les participants suivront plusieurs communications suivies d'échanges et de situations pratiques. Entre autres, sur «la métrologie comme élément principal de l'Iq», «impact de la métrologie sur l'économie nationale», «qu'est-ce c'est que l'Iq», «cadre juridique de l'Iq : international, régional et national», «technique de facilitation», «le dispositif régional pour la qualité», «fonctionnement de l'Iq au Bénin». Tout ceci, sous la direction de

deux experts qui, à en croire, le Dg/Abmcq Osséni Loukoumanou, les amèneront dans les réalités du monde du commerce international. «Le séminaire permettra aux participants d'avoir des connaissances, les compétences et les matériaux nécessaires pour analyser les faits directs et indirects reliés à la métrologie.» Ces participants seront capables de fournir «aux investisseurs potentiels, les informations de haute qualité professionnelle qui peuvent influencer leurs décisions d'investissement et leurs négociations commerciales».

Déjà, à l'ouverture du séminaire, Docteur Justin Honoré Mondomobé, expert en commerce inter-

national, s'est réjoui de ce que le Bénin se trouve sur la bonne voie, pour avoir compris que la métrologie est l'élément capital de l'infrastructure qualité (Iq). La métrologie est la science des mesures, or la qualité même de ces mesures repose sur une bonne métrologie, d'après son collègue Patrick Reposeur, expert en évaluation de la conformité et accréditation. Seulement, ajoute Dr Mondomobé, le parcours est grand parce que le Bénin devra faire face à quatre défis à savoir, revaloriser ses politiques en Iq, contribuer au changement des politiques Iq dans la sous région, intégrer les politiques régionales et entrer dans le jeu international en la matière. □



Le Dg/Abmcq, Osséni Loukoumanou

Vote de la loi-cadre sur les pêches

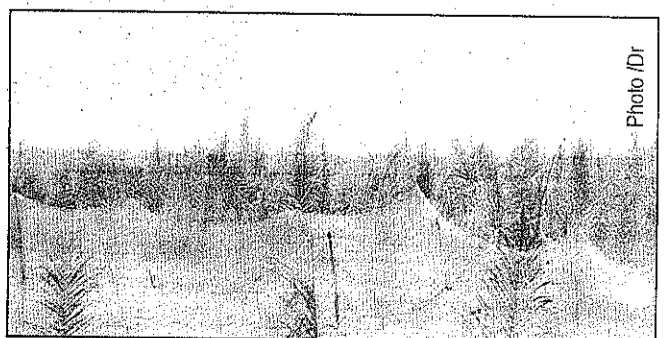
La pêche par Akadja et Hâ désormais interdite

Ismail Kèko

Les pêches de masse et autres pratiques ancestrales qui tentent à abuser de l'exploitation de nos ressources halieutiques sont désormais interdites au Bénin. C'est la décision prise le vendredi dernier au palais des gouverneurs à Porto-Novo par les honorables députés. Ceci fait suite à l'examen du projet de loi-cadre sur les pêches en République du Bénin contenant 120 articles au total. Au cours des débats, le député Issa Azizou a fait comprendre que cela fait une cinquantaine d'années que le dernier texte de loi a été étudié. Il souhaite que, après l'adoption de ce texte de loi, qu'on puisse penser à l'élaboration d'une loi programme. «Tout n'est pas si mauvais dans nos pratiques ancestrales, c'est le problè-

me d'orientation des jeunes vers l'amélioration des pratiques ancestrales» a renchéri l'honorable Candide Azannaï. Le député André Okounlola quant à lui déclare que les Akadja créent parfois des troubles et des bagarres sur l'eau et les gens s'entretuent donc pour rien. Pour le député Bani Samari, l'examen de cette loi cadre est un recul et ça montre la modestie de la place que la pêche occupe dans le

ministère de l'agriculture. Quant au député Epiphane Quenum, il s'oppose à cette interdiction de la pêche par Akadja et Hâ et pense que lorsque le pêcheur atteint un certain âge, il ne peut plus faire ce qu'on appelle la pêche active. Mais au terme des discussions et des amendements, les dispositions concernant l'interdiction de la pêche par Akadja et Hâ ont été prises en compte et validées. □



La technique traditionnelle de pêche par les branchages dite "Akadja" désormais interdite